

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le: 01/02/2011

Version : 2.0

Nom commercial: **SHAMPOING CIRANT**

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

Nom du produit : **SHAMPOING CIRANT**
Utilisation : Shampoing cirant pour carrelage

Fournisseur / Distributeur : CERA ROC
9B Rue Chateaubriand 49000 Angers
Tél. : (33) 02 41 88 78 03

Numéro d'appel d'urgence : Centre antipoison de Paris: 01 40 05 48 48
Centre antipoison de Lyon: 04 72 11 69 11
Centre antipoison de Marseille: 04 91 75 25 25

2. Composition / Information sur les composants

Caractérisation chimique de la préparation :
Mélange de composés inorganiques et organiques en solution dans l'eau.

Constituant dangereux amenant un classement :

Contient : Ethoxylate d'alcool gras

No CAS : No EINECS :

Etiquetage CE : **Xn - Nocif** ; R22

Xi - Irritant ; R41

Teneur : 8.5 %

Contient : Ethoxylate d'alkyl phénol

No CAS : 37205-87-1 No EINECS :

Etiquetage CE : **Xi - Irritant** ; R36

Teneur : 25 %

3. Identification des dangers

Ce produit est réglementé selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Le produit est irritant pour les yeux.

4. Premiers secours

Inhalation : Sortir à l'air frais.

Contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment avec de l'eau en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologiste si une irritation persiste ou apparaît.

Ingestion : Rincer la bouche et la gorge puis faire boire un peu d'eau.

Conseils pour le médecin : /

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le: 01/02/2011

Version : 2.0

Nom commercial: **SHAMPOING CIRANT**

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction : Appropriés : Eau pulvérisée, CO₂, poudre, mousse
Déconseillés : Aucun

Risques particuliers en cas de feu : Non combustible. Formation possible de fumées épaisses après évaporation du solvant (eau).

Equipements spéciaux d'intervention : Aucun en particulier

Indications annexes : Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Après déversement / écoulement : Pas de consigne particulière

Nettoyage / absorption : Récupérer le produit par absorption, le mettre dans un récipient pour élimination.

Protection de l'environnement : Ne pas rejeter le produit récupéré dans l'environnement

7. Manipulation et stockage

Manipulation : Pas de mesures spéciales à prendre en cas de manipulation selon les règles d'utilisation

Stockage : Stocker dans l'emballage d'origine

8. Contrôle de l'exposition /protection individuelle

Paramètres de contrôle spécifiques : Aucun pour les composants principaux

Équipement de protection individuel :

Protection respiratoire : Non nécessaire

Protection des mains : Non nécessaire

Protection des yeux : Lunettes

Hygiène de travail : Se laver les mains après le travail

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect : Liquide

Couleur : Presque incolore

Odeur : De lavande

pH (20°C) : 6-8

Changement de phase : Point de fusion : non applicable
Point d'ébullition : 100 – 102°C

Point éclair : Non applicable

Température d'inflammation : Non applicable

Limites d'explosivité : Inférieure : non applicable
Supérieure : non applicable

Température de décomposition : Non applicable

Masse volumique (kg/dm³) : Environ 1 à 20°C

Solubilité dans l'eau : Miscible

Coefficient de partage n-octanol / eau : Non déterminé

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le: 01/02/2011

Version : 2.0

Nom commercial: **SHAMPOING CIRANT**

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter : Aucune en cas de manipulation conforme aux conditions d'utilisation.
Matières incompatibles : Aucune à notre connaissance.
Produits de décomposition dangereux : Aucune à notre connaissance. En cas d'incendie, voir section 5
Autres données :

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : Compte tenu de la composition du produit, aucune toxicité aiguë n'est à craindre.
Toxicité à long terme : Aucun des composants principaux n'est inscrit sur les listes des produits cancérogènes de l'IARC.
Informations toxicologiques : En cas d'inhalation : faible irritation possible si l'utilisation du produit génère un aérosol.
En cas de contact avec la peau : très faible irritation possible en cas de contact prolongé.
En cas de contact avec les yeux : forte irritation, danger de lésion oculaire en cas de contact prolongé.
En cas d'ingestion : pas de symptômes connus lors de l'absorption d'une petite quantité.

Autres informations :

12. Informations écologiques

Données sur les composants

Biodégradabilité : Les principaux composants présents dans le mélange sont biodégradables.
Effets écotoxicologiques : Les principaux composants principaux n'ont pas d'effets sur la faune aquatique.

Données sur la formulation Aucune étude n'a été réalisée pour l'instant sur ce produit.

Autres indications concernant l'écologie En cas de manipulation et d'utilisation adéquates, aucun problème écologique n'est à craindre.

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination du produit : Les produits chimiques et leurs résidus doivent être considérés comme des déchets spéciaux. Le produit usagé peut être incinéré dans une installation agréée.
Destruction des emballages vides : Elimination par incinération ou revalorisation du matériau par recyclage après nettoyage des résidus de produit.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le: 01/02/2011

Version : 2.0

Nom commercial: **SHAMPOING CIRANT**

14. Informations relatives au transport

Règlement de transport :	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
Classe :			
Numéro ONU :			
Groupe d'emballage :			
Libellé de transport :			
Complément de libellé			
PRODUIT NON SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS DES TRANSPORTS			

15. Informations réglementaires

Étiquetage suivant les Directives de la CE et leurs annexes :

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation de l'étiquetage selon les Directives et règles européennes en vigueur.

Symbole : Xi – Irritant

Phrases R : R 36 – Irritant pour les yeux

Phrases S : S 26 – En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Les constituants principaux sont repris dans l'inventaire européen EINECS des substances.

Numéro CE : -----

16. Autres informations

Phrases R des composants dangereux non applicables à la préparation :

R 41 – Provoque des lésions oculaires graves

R 22 – Nocif par ingestion

Origine : Cette fiche a été réalisée sur la base des informations fournies par le fabricant.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.